

Cours de bio en danger !

Rosa Marchesini
Professeur de Biologie
Consultante à la Commission des programmes
de l'Enseignement organisé par la FWB

En septembre prochain, votre enfant entre en 4^{ème} année de l'enseignement général et son rêve est de devenir médecin, infirmier, bioingénieur, psychologue ou professeur d'éducation physique ? Alors, il risque fort d'être confronté à un parcours aux conséquences surprenantes. Au mieux, il arrivera en 1^{er} bac avec des lacunes énormes en biologie hypothéquant sa réussite, au pire, il prendra le cours de biologie en aversion et son rêve va s'évaporer. En cause, une décision récente de nos responsables politiques !

Comme cela se fait périodiquement, les référentiels communs à tous les réseaux viennent d'être revus. La grande nouveauté en biologie est l'harmonisation inter-réseaux des matières, savoirs et compétences à travailler, année par année. On ne peut qu'applaudir.

Là où le bât blesse, c'est quand on apprend les dates d'entrée en vigueur du référentiel commun : le 1^{er} septembre 2015 pour la 5^{ème} année, le 1^{er} septembre 2016 pour la 4^{ème} (non, non, je ne me trompe pas !¹)

Quelles sont les conséquences concrètes pour votre scientifique en herbe ? En 2014-2015, le programme actuel est d'application : le cours de biologie de 4^{ème} porte essentiellement sur le fonctionnement des systèmes nerveux et reproducteur. En 2015-2016, le nouveau programme sera effectif : le cours de biologie de 5^{ème} portera sur... le fonctionnement des systèmes nerveux et reproducteur (et le système immunitaire, soyons de bon compte).

Les plus optimistes parmi vous penseront peut-être qu'approfondir ne peut pas faire de tort ; mais imaginez l'ennui, voire le dégoût... Et sachez que votre enfant ne verra jamais les nouvelles matières de 4^{ème}, à savoir – excusez du peu – la structure et le fonctionnement de la cellule, l'ADN, les premiers éléments de génétique et d'évolution. Sans ces notions, le cours de 6^{ème} année sera totalement hermétique. De plus, ce sont les bases indispensables pour aborder les études scientifiques dont votre enfant rêve !

¹ Arrêté déterminant le référentiel commun des compétences pour diverses disciplines. Moniteur du 17 avril. http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/40140_001.pdf

Vous êtes probablement en train de vous demander pourquoi notre Ministre n'a pas prévu la mise en route selon l'ordre logique, en 4^{ème}, puis en 5^{ème}. La raison est simple. Rappelez-vous, un des objectifs est l'harmonisation entre réseaux. Or, dans le réseau libre catholique, l'ordre futur des matières correspond approximativement au programme actuel, alors que, dans l'enseignement organisé par la Communauté française, la matière actuellement vue en 4^{ème} le sera désormais en 5^{ème} et vice versa. Pas de problème pour votre petit voisin qui va au Collège. Pour votre enfant, par contre...

Alors, oubli ou volonté délibérée ? Quoi qu'il en soit, le prochain Ministre devra résoudre ce problème : il lui suffira de décider l'application du nouveau référentiel à des dates différentes pour les différents réseaux. Nul doute que nous serons nombreux à l'y inciter.